

Procès-verbal du conseil d'administration du 27 janvier 2026

Le 27 janvier 2026 à 18 heures, le conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) s'est réuni au sein de l'Auditorium du CRR 93 JACK RALITE sous la présidence de Zakia Bouzidi.

Étaient présents ou avaient donné pouvoir :

Membres du conseil d'administration :

- Zakia Bouzidi (présidente),
- Emmanuelle Holder,
- David Millerioux,
- Guillaume Godin
- Marc Guerrien
- Brigitte Dionnet
- Bernadette Dodin,

Invités :

- Suppléants : Stanislas Kasprzack, Laure Moreau,
- Équipe du CRR 93 JACK RALITE : Alexandre Grandé, Sébastien Petitjean, Alexis Roy, Raphaël Souyris, Marc Christophe, Victor Di Sabatino,
- Ville d'Aubervilliers : Solen Rouillard,
- Ville de La Courneuve : Claire Andrieu,
- Département de la Seine-Saint-Denis : Jonathan Ruiz-Hudobro,

En préambule, **Z. Bouzidi** a dressé un bref bilan de ces cinq dernières années. Elle a rappelé que le CRR 93 JACK RALITE avait su affronter des épreuves comme la crise de la Covid-19 et a dû composer avec une situation financière délicate. Actuellement, le CRR 93 JACK RALITE a retrouvé une certaine stabilité économique, un excédent budgétaire et une trésorerie solide qui sont le fruit d'une gestion rigoureuse et de choix difficiles mais systématiquement motivés par l'intérêt général. Elle a rappelé que le conservatoire avait su rester un établissement d'excellence sans renoncer à son ancrage territorial. Elle a tenu à remercier l'équipe de direction ainsi que les agents et les partenaires qui ont contribué au bon fonctionnement de l'établissement durant les cinq dernières années. Z. Bouzidi rappelle les défis qui attendent le CRR 93 JACK RALITE : l'entretien et le renouvellement du parc instrumental ainsi que l'entretien du bâtiment avec une enveloppe de 200 000 € provenant de la ville d'Aubervilliers destinée à cet effet.

Avant l'ouverture du conseil d'administration, Z. Bouzidi annonce une modification de l'ordre du jour. Tout d'abord, le retrait du projet de délibération n°5 car elle n'avait pas lieu d'être. Deux délibérations ont été ajoutées : une sur l'approbation du renouvellement de l'agrément CPES ainsi qu'une concernant le prêt d'un instrument.

La modification de l'ordre du jour a été voté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 09 décembre 2025

Z. Bouzidi : Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 09 décembre 2025.

Délibération :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des votants le procès-verbal du conseil d'administration du 09 décembre 2025.

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 06 janvier 2026

Z. Bouzidi : Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 06 janvier 2026.

Délibération :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des votants le procès-verbal du conseil d'administration du 06 janvier 2026.

3. Demandes de subvention

Z. Bouzidi : Chaque année, le CRR 93 JACK RALITE dépose des demandes de subvention auprès de l'État et des différentes collectivités : la région Île-de-France, le département de Seine-Saint-Denis et l'établissement public territorial Plaine Commune. Le conseil d'administration doit autoriser la présidente à formuler ces demandes.

Délibération :

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'autoriser Zakia Bouzidi, Présidente, à déposer des demandes de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2026 et/ou des demandes de subventions d'investissement auprès de la région Île-de-France, du département de Seine-Saint Denis, de l'établissement public territorial Plaine Commune et de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France à compter du 01 février 2026 pour toute la durée de l'année en cours.

4. Approbation de la convention annuelle entre l'Association des Parents d'Élèves et le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers - la Courneuve - Jack Ralite et du versement d'une subvention au titre de l'année 2026.

Z. Bouzidi : Chaque année, une convention de partenariat nous lie avec l'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire (ci-après APEC). Cette convention prévoit la mise à disposition d'un espace destiné à informer les parents d'élèves, ainsi que le versement d'une subvention qui permet notamment l'achat de petit matériel et la création de décors et de costumes, dont le montant est de 2 000 €. Pour information, les termes de la convention de partenariat et le montant de la subvention sont inchangés par rapport à 2025.

Délibération :

Le conseil d'administration autorise à 11 voix pour et une abstention la présidence à signer la convention annuelle avec l'APEC. Il autorise le versement d'une subvention de 2000€ à l'APEC au titre de l'année 2026 qui devra être imputée sur le budget de l'exercice en cours au compte 65748 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

5. Détermination des tarifs applicables au sein de l'EPCC

Z. Bouzidi : Lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons indiqué envisager une augmentation des tarifs de 1 %. Cette légère augmentation fait suite à une réforme budgétaire importante qui a eu lieu en 2025 et a permis au CRR 93 JACK RALITE d'augmenter ses recettes propres. Le CRR 93 JACK RALITE est l'un des conservatoires les plus accessibles d'Île-de-France. Avec une tarification

progressive divisée en 11 tranches, nous avons une politique tarifaire au plus près des usagers. Cette augmentation mesurée permettra d'atteindre notre objectif de 10 % de recettes propres tout en conservant notre accessibilité.

D. Millerioux : Considérant la très forte augmentation de l'année passée, nous aurions souhaité que la grille tarifaire 2026/2027 soit similaire à celle de l'année passée plutôt que d'avoir de nouveau une augmentation tarifaire.

Z. Bouzidi : Pour information, la nouvelle tarification augmentera de 1 € les frais de scolarité pour la première tranche et de 12 € pour la tranche la plus élevée. Nous avons particulièrement veillé à ce que cette augmentation ne soit pas trop élevée. Elle plus plutôt d'ordre symbolique.

D. Millerioux : Justement, nous aurions aimé que le symbole aille dans le sens inverse et qu'après un fort effort demandé aux familles, nous laissons les tarifs inchangés pour au moins une année. De nombreuses familles se sont demandées si elles étaient en mesure de continuer leur cursus au sein du CRR 93 JACK RALITE l'année dernière

Z. Bouzidi : L'année passée, nous avons accordé une exonération partielle des frais de scolarité à de nombreuses familles qui nous ont fait une demande motivée et recevable, via une commission qui a eu lieu en novembre. Nous avons pris soin de ne pas abandonner les usagers. Cependant, ces dernières années, les villes ont apporté les fonds nécessaires à l'absorption du déficit du conservatoire. Il est normal que l'effort nécessaire au fonctionnement de la structure soit effectué par toutes et tous.

E. Holder : Ces dernières années, les familles ont été fortement mises à contribution. Avec la suppression des tarifications progressives pour les habitants de Seine-Saint-Denis, la suppression des réductions pour les seconds cursus et la réduction des avantages accordés aux familles nombreuses, les familles ont été mises à contribution. Il me semble critiquable d'opposer l'effort fourni par les villes et l'effort demandé aux familles. En effet, nous sommes conscients des apports des villes et nous les en remercions. Cependant, ces sommes sont issues partiellement des impôts locaux payés par les usagers du conservatoire. Nous aimerions savoir à combien estimez-vous le gain lié à cette potentielle augmentation. Et nous aimerions que cette somme soit récupérée d'une manière autre. Nous vous proposons de développer notre politique de mécénat, de poursuivre les efforts afin d'encourager la participation d'autres collectivités ou de répondre à des appels à projets. Ces solutions permettront de financer le CRR 93 JACK RALITE sans mettre de nouveau à contribution les parents d'élèves.

L. Moreau : Je me permets d'ajouter que cette année, 17 familles ont demandé que leur cas soit examiné en commission alors qu'elles étaient moins de 5 l'année passée. Cette différence est la preuve que la politique tarifaire du conservatoire a un réel impact social et met en péril l'accessibilité revendiquée du CRR 93 JACK RALITE. Sans cette augmentation de 1 %, il est tout de même possible d'atteindre les 10 % d'autofinancement si nous estimons que nos recettes resteront stables. De ce fait, cette hausse tarifaire ne me semble pas souhaitable.

Z. Bouzidi : Il me semble cohérent que les efforts soient collectifs et poursuivis. La situation financière est certes moins alarmante qu'il y a quelques années, voire quelques mois. Cependant, cela ne doit pas nous inciter à arrêter nos efforts qui ont permis ce redressement. Quant à l'augmentation des familles ayant demandé à passer en commission, cela me semble être logique. Les choix effectués l'année dernière en matière de tarification sont forts et ont entraîné des conséquences qui expliquent cette hausse de demande d'exonération.

Délibération :

Le conseil d'administration approuve à 8 voix pour et 4 voix contre les tarifs pour l'année scolaire 2026/2027 tels qu'ils sont détaillés au sein de l'annexe de la délibération 26/07 et d'imputer les recettes en résultant sur le budget du conservatoire au compte 7062.

6. Approbation du budget primitif 2026

Z. Bouzidi : Pour la première fois depuis plusieurs années, nous terminons l'exercice 2025 avec un excédent budgétaire. Celui-ci est le fruit d'une gestion rigoureuse et d'un effort de la part des villes.

En 2026, nous allons poursuivre des objectifs entamés l'année précédente. Le renouvellement du parc instrumental est une priorité absolue car cela fait 10 ans que de grands investissements n'ont pas eu lieu. Nous avons prévu 100 000€ pour cette année. Nous nous emploierons également à consolider la trésorerie et, pour la première fois depuis 2021, nous avons prévu d'investir 10 000 € dans la formation des agents. Grâce aux deux subventions exceptionnelles, 120 000 € de la part de la ville d'Aubervilliers et 80 000 € de la part de la Courneuve, nous pourrions poursuivre notre mission de service de public tout en envisageant sereinement l'avenir.

A. Grandé : Ce budget primitif est la formalisation du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 06 décembre 2025.

S. Kasprzack : J'aimerais faire deux remarques. La première concerne les recettes de mécénat. Celle-ci est notée en recette de fonctionnement. Or, elle est destinée à l'entretien du parc instrumental. Ne devrions-nous pas l'inscrire en tant que recette d'investissement ?

R. Souyris : L'usage fait que cette recette est inscrite dans la section fonctionnement du budget, mais je vous confirme que cette somme sera destinée au parc instrumental.

S. Kasprzack : Ma seconde remarque concerne l'apport des villes. Je remarque un écart de 120 000€ en moins entre le budget primitif 2025 et le budget primitif 2026. Or, cela entre en contradiction avec l'idée que les villes ont augmenté leur soutien au CRR 93 JACK RALITE. Pourriez-vous l'expliquer ?

E. Holder : Je souhaiterais connaître dans quelle instance les représentants des usagers, les élus et les agents peuvent décider du projet du conservatoire ?

Z. Bouzidi : Les missions du conservatoire et le financement pour les remplir relèvent du conseil d'établissement. Lors des derniers conseils d'administration, nous avons constaté qu'il est difficile de le réunir car le règlement intérieur est obsolète et ne nous permet pas encore de réunir ledit conseil d'établissement. Par ailleurs, la période pré-électorale nous contraint. Nous devons simplifier la procédure et choisir, pour donner suite aux élections municipales, des personnes qui devront y siéger.

S. Kasprzack : Comment se positionne le département quant aux dotations qu'il pourrait apporter cette année ?

J. Ruiz-Hudobro : Une étude a été réalisée par Ymago sur le modèle économique du CRR et nous nous sommes engagés à étudier quel effort pourrait être effectué par le département. En fonction des résultats de l'étude, une augmentation des dotations pourrait être décidée mais nous commencerons à travailler en mars sur les dotations pour des versements qui pourraient débiter en juin. Cependant, l'augmentation inscrite dans le budget peut sembler optimiste. Par ailleurs, j'aurais aimé savoir ce à quoi correspond « Achat et prestation de service » au chapitre 11 et ce qui justifie l'augmentation de 12 000€ par rapport à 2025.

R. Souyris : Cette ligne correspond au financement de prestations d'intervenants extérieurs nécessaires au bon déroulé pédagogique de l'année : pour des master classes, pour des stages ponctuels à destination du département théâtre par exemple. En revanche, cette ligne est un budget constant par rapport au budget de 2025 suite aux décisions modificatives.

Délibération :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le budget primitif 2026

7. Demande de renouvellement de l'agrément CPES

A. Grandé : Avant toute chose, nous vous présentons nos excuses d'avoir ajouté cette délibération au dernier moment. Notre agrément nous autorisant à dispenser la formation Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (ci-après CPES) avait expiré l'année dernière mais la DRAC a accordé un délai d'un an à tous les conservatoires de France. Il y a quelques jours, un mail nous a été envoyé où on nous a indiqué que notre demande de renouvellement devait être déposée sous 5 semaines. Au

sein de ce dossier figure une autorisation par les institutions délibérantes à demander l'agrément. Ces délais courts ont entraîné la modification de l'ordre du jour et la présentation de cette délibération. Sur le plan pédagogique, le bilan de ce cursus mis en place depuis 7 ans avec 3 CRD d'Est Ensemble, est très positif. Le CPES est un garant du rayonnement du conservatoire au niveau national et international et le partenariat fonctionne bien avec les établissements d'Est Ensemble. Preuve en est, depuis l'année dernière, la quasi-totalité des concours d'entrée pour le cycle spécialisé (CPES et DEM) se font en réseau. Alors que la coopération va devoir se renforcer entre les établissements lors du déploiement du futur Diplôme National que nous évoquerons dans un futur conseil d'établissement, nous avons déjà pris l'habitude de travailler avec nos voisins et les changements à venir seront facilités par l'expérience procurée par la mise en place du CPES sur notre territoire.

E. Holder : Pourriez-vous me rappeler quelles sont les modalités de financement du CPES ?

A. Grandé : La mise en place du CPES se fait sur le budget propre du conservatoire. Il est indiqué dans les textes que les régions peuvent participer au financement du dispositif mais nous ne recevons aucune aide spécifique ni de la DRAC ni de la Région pour cela, malheureusement.

S. Kasprzack : Quels sont les critères sur lesquels nous serons jugés et qui nous permettront d'obtenir le renouvellement de notre agrément ?

A. Grandé : La plupart sont très techniques comme la superficie de notre conservatoire. Deux critères sont particulièrement importants : la composition de notre corps enseignant et les diplômes de nos professeurs d'une part. D'autre part, le nombre de concours auquel les étudiants en CPES participent ainsi que leur taux de réussite.

Délibération :

Le conseil d'administration autorise à l'unanimité le dépôt de la demande de renouvellement de l'agrément CPES dans le domaine de la musique.

8. Approbation d'une convention de prêt à usage d'un piano Schimmel 208

Z. Bouzidi : Pour la première fois, nous présentons une délibération de cette nature à un conseil d'administration. Nous avons reçu il y a peu une lettre de deux héritières d'un pianiste de jazz qui souhaitait qu'après sa disparition son piano soit mis à disposition d'un établissement d'enseignement artistique. Par le passé, nous avons déjà reçu des dons à la suite de décès qui faisaient également l'objet de convention dont la signature devait être approuvée par le conseil d'administration. La nuance, dans ce cas présent, est que le piano est prêté pour une durée déterminée, une année en l'occurrence. Les deux héritières de monsieur Quintin, le propriétaire du piano, ont clairement exprimé leur volonté de récupérer l'instrument une fois que la situation le permettra. Le conservatoire s'engage à veiller à la bonne conservation et à l'entretien de l'instrument.

Délibération :

Le conseil d'administration accepte à l'unanimité le prêt du piano Schimmel modèle 208 numéroté 279.59 de la part de mesdames Quintin. Il autorise la Présidence à signer la convention de prêt à usage s'y rapportant, il précise que ce prêt est consenti à titre gratuit sans transfert de propriété pour une durée déterminée et est destiné aux activités pédagogiques et artistiques du CRR 93 JACK RALITE. Le conseil d'administration demande également à la Présidence de notifier la délibération aux prêteuses.

9. Questions diverses

A. Grandé : Le vendredi 19 décembre 2026, le cabinet Ymago nous a présenté le début de l'étude qu'ils ont effectué concernant la santé économique et les perspectives du CRR 93 JACK RALITE. Au cours de cette réunion, le département a demandé à ajouter un ou deux points à l'étude. Une fois l'étude terminée, nous aimerions la présenter publiquement aux membres du conseil d'administration.

J. Ruiz-Hudobro : Nous avons en effet demandé à Ymago de nous transmettre un budget analytique afin de mieux comprendre la situation économique du CRR 93 JACK RALITE.

S. Kasprzack : Est-ce que cette demande engendre des coûts supplémentaires et si tel est le cas, qui les prendra en charge ?

A. Grandé : Nous en discutons actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive letter 'F' with a long, sweeping tail that curves downwards and to the left.